



Bornage terrain

Par WILLY

Bonjour,
Mon voisin veut faire borner son terrain. Lors de la venue du géomètre pour un bornage amiable, est-ce que tous les propriétaires des terrains contigus doivent-être présents ?
Qui règle les frais de bornage ?

Par Al Bundy

Bonjour,

Le bornage amiable étant une procédure contradictoire, l'ensemble des propriétaires concernés doivent donner leur avis quand à la position des limites. Aujourd'hui il arrive souvent que le géomètre envoie copie du plan de bornage à chaque propriétaire en leur demandant de l'approuver, ce qui tend à remplacer la réunion collégiale sur le terrain.

Les frais sont normalement partagés entre l'ensemble des voisins concernés (art. 646 Cciv.) même si en pratique seul le demandeur règle les frais.

Par Burs

Bonjour,
vous n'avez rien à voir avec la limite des autres voisins si elle n'est pas contigu à votre propre parcelle. Si ils sont tous présents, c'est qu'ils auront été tous convoqué pour leur limite respectives avec le voisin pour lesquelles vous n'avez pas à être présent.